



Association CAMBRAI TRIATHLON

La Citadelle, rue de la Paix de Nimègue
59400 CAMBRAI

Agrément Jeunesse et Sports :
N° 59 S 8014

Agrément Préfectoral : N° W592000406
N° SIREN: 48533882600012

Règlement intérieur CAMBRAI TRIATHLON

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les droits et devoirs des adhérents de l'association Cambrai Triathlon, en complément des statuts. Il est susceptible d'être amendé au fil de la vie du club, par décision du comité directeur.

Tout adhérent doit en prendre connaissance et le signer lors de sa première licence : cette signature vaut acceptation. En cas de refus, l'adhésion ne pourra être validée.

1. Généralités :

Le présent règlement de Cambrai Triathlon est modifiable lors des réunions du comité directeur, ou lors d'une assemblée générale. Il s'inscrit comme une **charte du licencié**. Tout adhérent à l'association s'engage à respecter ce règlement ainsi que celui de la Fédération Française de Triathlon.

1.1 Le comité directeur

Les membres du comité directeur sont élus par l'assemblée générale du club. Le comité directeur réfléchit, propose et décide la politique du club, prend les décisions nécessaires pour le club et organise les actions de Cambrai Triathlon au moyen de commissions de travail. Les membres de l'association peuvent participer aux travaux d'une commission, qu'ils soient ou non élus au comité directeur.

Le comité directeur a pouvoir pour créer et supprimer toute commission utile au fonctionnement du club. La durée de vie de ces commissions peut être temporaire et ne couvrir que la durée d'une mission (entraînement, organisation d'événement, déplacements, tenues, ...).

1.2 Réunion du comité directeur

Chaque membre est en droit d'assister, en qualité d'auditeur libre aux réunions de ces organes. Les salariés et encadrants sont invités à participer à chaque réunion et peuvent prendre part aux débats, sans toutefois disposer d'une voix délibérative. Seules les voix des personnes élues lors de l'assemblée générale ont voix délibératives.

2. Horaires et lieux des entraînements :

L'accès aux entraînements du Cambrai Triathlon est strictement réservé à ses licenciés. Les horaires, lieux, jours pourront être modifiés en fonction des disponibilités des personnes en charge de l'entraînement

(entraîneurs, initiateurs), des aléas météorologiques et des disponibilités des structures accueillantes (vidange de la piscine, compétition sur le stade, ...).

Chaque adhérent doit respecter son créneau d'entraînement. Un changement de groupe est possible, mais uniquement après accord des entraîneurs. Dans le cas contraire, l'adhérent concerné pourra se voir refuser l'accès à l'entraînement.

- **Natation**

Lundi	de 19h15 à 20h30	-	Relève / Évolution / Performance / Bien-être (<i>La Liberté</i>)
Mardi	de 17h15 à 18h15	-	Éveil / Avenir (<i>Les Ondines</i>)
Mardi	de 17h15 à 18h30	-	Espoir (<i>Les Ondines</i>)
Mardi	de 18h45 à 20h30	-	Relève / Performance (<i>Les Ondines</i>)
Mercredi	de 13h45 à 15h15	-	Avenir / Espoir / Relève / Évolution / Performance (<i>Les Ondines</i>)
Jeudi	de 17h30 à 18h45	-	Éveil / Avenir / Espoir (<i>La Liberté</i>)
Jeudi	de 18h45 à 20h15	-	Relève / Performance / Bien-être (<i>La Liberté</i>)
Vendredi	de 17h15 à 18h30	-	Relève / Performance (<i>La Liberté</i>)
Samedi	de 9h00 à 11h00	-	Évolution / Performance / Bien-être (<i>La Liberté</i>)

- **Course à Pied**

Mercredi	de 15h45 à 17h00	-	Avenir / Espoir (<i>Gymnase St Bernard</i>)
Mercredi	de 16h00 à 17h15	-	Relève (<i>Stade de la Liberté</i>)
Mercredi	de 18h45 à 20h15	-	Evolution / Performance / Bien-être (<i>Stade de la Liberté</i>)
Vendredi	de 18h45 à 20h00	-	Espoir / Relève (<i>Stade de la Liberté</i>)
Vendredi	de 18h45 à 20h15	-	Évolution / Performance / Bien-être (<i>Stade de la Liberté</i>)

- **Cyclisme**

Samedi	de 9h30 à 11h30	-	Relève (<i>Place de Bantigny</i>)
Samedi	de 14h00 à 15h30	-	Avenir / Espoir (<i>Base de loisir La citadelle</i>)
Samedi	de 14h00 à 16h30	-	Évolution / Bien-être / Performance (<i>Place de Bantigny</i>)

- **Trottin'athlon**

Mercredi	de 14h00 à 15h30	-	Éveil (<i>Gymnase St Bernard</i>)
----------	------------------	---	-------------------------------------

- **Aquaforme**

Jeudi	de 18h45 à 20h00	-	Sport-Santé (<i>Les Ondines</i>)
-------	------------------	---	------------------------------------

- **Parcours Santé**

Vendredi	de 18h45 à 20h00	-	Sport-Santé (<i>Stade de la Liberté</i>)
----------	------------------	---	--

- **Renforcement musculaire**

Lundi	de 17h30 à 19h15	-	Relève / Évolution / Performance / Bien-être (<i>Immersive room</i>)
-------	------------------	---	--

3. Le comportement de l'adhérent au sein du club :

3.1 Lors des entraînements et des compétitions

Cambrai Triathlon a pour but la convivialité à l'entraînement et en compétition. Le comportement de l'adhérent au sein du club, qu'il soit à l'entraînement ou en compétition devra être conforme à une certaine

éthique sportive. Il devra être respectueux des entraîneurs, de l'encadrement et des adhérents du club, ainsi que des organisateurs, des arbitres et des concurrents des autres clubs.

Le dopage ou toute pratique assimilée est strictement interdit au sein de notre club. L'utilisation de tout dispositif ou procédé visant à améliorer artificiellement les performances, notamment par un moyen mécanique, électronique ou technologique, ainsi que toute forme de triche, est également strictement interdite. Il en va de l'image de notre sport de respecter scrupuleusement cette doctrine.

3.2 Les organisations et la vie du club

Chaque adhérent de Cambrai Triathlon est encouragé à prendre part à la vie du club, en fonction de ses possibilités, notamment lors des organisations d'épreuves sportives, des stages ou encore pour l'encadrement des entraînements. L'adhérent peut proposer spontanément son soutien ou répondre aux différentes sollicitations de la part du club.

Les adhérents ne peuvent pas concourir lors des événements organisés par le club, sauf remplacement par une personne extérieure (après accord du comité).

3.3 Cas particulier des jeunes adhérents

Les jeunes adhérents constituent une exception et peuvent participer aux épreuves et peuvent aussi apporter leur aide à l'organisation des événements du club. Les parents des jeunes adhérents du club peuvent également être sollicités.

4. Tenue et équipement club :

La tenue de Cambrai Triathlon comporte le logo de partenaires publics ou privés qui soutiennent le club. Il est du ressort des adhérents de montrer les couleurs du club et de ses partenaires sur un maximum d'épreuves départementales, régionales et nationales.

L'adhérent souhaitant apposer un flochage spécifique sur sa tenue représentative devra faire une demande officielle, par mail ou par courrier, auprès du comité directeur.

4.1 Tenue de compétition (trifonction)

L'adhérent aura la possibilité d'acquérir les tenues club au tarif préférentiel. Les tenues de compétition pour les enfants sont également disponibles en prêt (cf. article 4.3 Prêt d'équipement).

Le port de la tenue de compétition est obligatoire pour toutes participations de l'adhérent sur des compétitions qu'elles soient locales, régionales ou nationales, si elles sont définies comme sortie club. Pour les épreuves longues distances ayant le label "sortie club", l'adhérent devra porter obligatoirement une tenue représentative, soit la tenue de compétition, soit le maillot cycliste.

Lors des compétitions sportives organisées sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon, qu'elles soient locales, régionales ou nationales, le port d'une tenue représentative d'un autre club ou d'une autre association sportive est formellement interdite.

4.2 Tenue d'entraînement

L'adhérent pourra se procurer les tenues d'entraînement et de sortie du club à tarif préférentiel. Il est demandé dans les mesures du possible, de porter la tenue lors des séances du club ou pour se rendre sur les lieux des compétitions.

4.3 Tenue de représentation

Lors des remises de prix et des podiums, il est obligatoire de porter une tenue représentative du club (tenue de compétition ou tenue d'entraînement).

4.4 Prêt d'équipement

Pour faciliter l'accès à l'entraînement et à la compétition, Cambrai Triathlon met à disposition des adhérents différents matériels (VTT, vélos de route, home-trainers, combinaisons de natation, trifonctions).

Conditions de prêt :

- La réservation doit être effectuée au moins 2 semaines à l'avance par mail auprès de la secrétaire du club.
- Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée.
- Tout prêt de matériel est soumis au dépôt d'un chèque de caution, non encaissé, d'un montant de 250 € pour un vélo, 150 € pour une combinaison néoprène.
- En cas de non-restitution, de perte ou de dégradation imputable à l'emprunteur, tout ou partie de la caution pourra être encaissée afin de couvrir les frais de remplacement ou de réparation.
- L'équipement doit être récupéré et restitué dans son lieu de stockage.
- Une vérification de l'état du matériel est réalisée avant et après chaque prêt.
- Une convention de prêt est établie entre le club et l'adhérent.

Règles d'utilisation :

- Les emprunts peuvent être de courte ou de longue durée.
- Les trifonctions prêtées ne peuvent être utilisées que lors de compétitions FFTri.
- Tout dommage doit être signalé immédiatement afin de définir les modalités de réparation ou de remboursement.
- En cas de mauvaise utilisation ou de non-respect des règles, le comité directeur se réserve le droit de refuser de futurs prêts.

5. Les sorties club :

5.1 Les triathlons, duathlons et disciplines associées

En début de saison et avec le nouveau calendrier régional et national, le comité directeur définit une liste non exhaustive d'épreuve pouvant faire l'objet de déplacements groupés et/ou de prise en charge pour tout ou une partie des frais d'inscription dans le cas de sélectifs jeune ou de championnat de France des clubs.

Un calendrier spécifique est édité pour les compétitions des adultes et un autre pour les compétitions des jeunes. Ceux-ci seront envoyés à l'ensemble des adhérents par mail. Les différentes modalités d'inscription, de déplacement et de remboursement y seront également détaillées.

5.2 Les compétitions diverses

Les adhérents du club pourront être amenés à participer des compétitions diverses (courses à pied, cycloportives, raids, randonnées VTT).

Pour les épreuves populaires régionales ou nationales, le comité directeur pourra décider d'un déplacement groupé avec utilisation du véhicule du club, s'il est avéré d'une participation en masse des adhérents.

5.3 Inscriptions par le club

Tout frais d'inscription avancés par le club doit être remboursé avant le jour de la compétition. Dans le cas contraire le dossard ne sera pas remis à l'adhérent.

6. Utilisation du véhicule du club

6.1 Déplacement en compétition

Lors de certaines compétitions, un covoiturage peut être organisé par le club, sous décision du comité directeur. La prise en charge des frais de déplacement sera alors à la charge du club. Si aucun covoiturage n'est organisé par le club, un adhérent pourra demander le prêt à titre gratuit du véhicule du club, à la condition que celui-ci n'ait pas auparavant été réservé. Cette demande sera étudiée par le comité directeur. Le plein en carburant sera effectué par l'adhérent.

Pour toute utilisation du véhicule du club par un ou plusieurs adhérents, jeunes ou adultes, ces derniers veilleront à le rendre dans l'état où ils l'ont trouvé avec le plein en carburant.

6.2 Navettes du mercredi

Concernant les navettes du mercredi entre les différents entraînements, les jeunes ont l'interdiction de manger à l'intérieur du véhicule. Ils doivent adopter un comportement respectueux et responsable envers le conducteur, les encadrants, les autres jeunes et le véhicule. Tout comportement inapproprié, irrespectueux ou mettant en danger la sécurité des personnes pourra entraîner le refus d'accès à la navette.

7. Adhésions :

8.1 Fixation de son montant

En début de chaque saison sportive, le comité directeur fixera le montant de l'adhésion à Cambrai Triathlon et les possibles prises en charge d'une partie du montant des entraînements ou des mutations, en fonction des finances du club.

Le montant des cotisations est égal au montant de l'adhésion au club auquel s'ajoute le coût de la licence fédérale et le coût de l'assurance fédérale. Aucun remboursement de cotisation ne pourra être exigé en cas de démission ou d'exclusion en cours de saison.

8.2 Cas particuliers

Aucun remboursement de cotisation ne pourra être exigé par l'adhérent en cas de démission ou d'exclusion en cours de saison.

Les membres du Comité Directeur ainsi que les encadrants du club bénéficient d'une réduction de 50 % sur le montant de leur cotisation annuelle (hors assurance).

8. Violences Sexuelles et Sexistes :

Cambrai Triathlon affirme son engagement à garantir un environnement respectueux, sûr et exempt de toute forme de violence, de discrimination ou de comportement à caractère sexiste ou sexuel.

Sont strictement interdits, les agissements sexistes, le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles, atteintes sexuelles et, plus largement, tout acte à caractère sexuel commis sans le consentement de la personne.

concernée. Sont également interdits, les propos, plaisanteries, gestes, messages, images ou comportements à caractère sexiste ou sexuel susceptibles de porter atteinte à la dignité d'une personne.

Tout comportement constitutif de violences sexistes ou sexuelles pourra faire l'objet de sanctions, conformément à l'article 11 de ce présent règlement.

9. Formation et encadrement :

Dans le cas où le club participerait financièrement à la formation technique d'un de ses licenciés (brevet d'Etat, brevet fédéral...), ce dernier devra se tenir à la disposition du club s'engage à œuvrer pour l'association pendant 2 années selon les modalités définies lors de son inscription à la formation. Toutefois le stagiaire pourra cesser d'œuvrer pour l'association et rembourser tout ou partie des frais engagés.

10. Droit à l'image :

En adhérant au club, chaque membre autorise expressément le club à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à des compétitions ou entraînements. L'usage fait par le club de ces images doit être à caractère purement promotionnel pour le club, et devra se faire dans le plus strict respect des individus concernés.

11. Sanctions :

L'adhérent qui n'aurait pas respecté les paragraphes énumérés ci-dessus se verra passible de sanctions, décidées par le comité directeur du club en réunion extraordinaire. Il sera prévenu par lettre, de l'heure et du lieu d'une réunion extraordinaire du comité directeur, afin qu'il puisse y participer et s'expliquer devant celui-ci. Elles peuvent être cumulables et seront sans appel.

Les sanctions peuvent être :

- L'avertissement.
- L'exclusion temporaire des entraînements.
- L'exclusion définitive du club.

Signature du Règlement intérieur de Cambrai Triathlon

Nom : Prénom :

Fait à le

Signature de l'adhérent

(Précédé de la mention manuscrite : Lu et approuvé)